



NOUVEAU PARTI
ANTICAPITALISTE

AVEC LA « LOI MACRON », LE GOUVERNEMENT PRÉPARE LA LIQUIDATION DU CODE DU TRAVAIL

BULLETIN NPA RENAULT LE MANS

11 DÉCEMBRE 2014

Mercredi, Emmanuel Macron, ex-banquier et ministre de l'économie, a présenté au Conseil des ministres une partie de son projet de « Loi pour l'activité ». Au cœur de cette loi qui sera dévoilée en décembre, une série de mesures conduisant à la liquidation pure et simple du Code du Travail.

Là où le Code du Travail protégeait un minimum le salarié de son employeur, il n'y aura plus que la loi du plus fort, donnant de fait tous les droits au patron. Cela veut dire qu'à terme, le patron pourra licencier sans motif, qu'il n'y aura plus de salariés protégés, plus de délégués du personnel, CE ou CHSCT, les syndicats n'ayant plus que le rôle de « cogestion » de l'entreprise voulu par l'employeur.

LE DIALOGUE SOCIAL, C'EST LA CAPITULATION FACE AU MEDEF

C'est pour ça que parallèlement à ce projet de loi, le patronat mène des négociations avec les syndicats sur la représentation des salariés. Et il propose de supprimer les délégués du personnel dans les entreprises de moins de 50 salariés et dans les autres, de remplacer les délégués DP, CE et CHSCT par des représentants de structures de cogestion patron/syndicat.

LA LOI MACRON, C'EST LE DÉMANTÈLEMENT DU CODE DU TRAVAIL

Sous prétexte d'en finir avec les « archaïsmes » et d'innovation, Macron a prévu :

- d'autoriser encore plus facilement le travail du dimanche, ce qui permettra aux patrons de faire travailler 7 jours sur 7.
- de considérer que le travail de nuit commence à minuit et non 21 heures, ce qui permettra aux patrons de moins indemniser ces horaires.
- de supprimer l'augmentation de salaire pour le travail de nuit pour les salariés des entreprises de moins de 20 salariés et de discuter entreprise par entreprise pour les autres.
- de supprimer la possibilité de recours juridique contre les « plans sociaux »
- de supprimer les protections contre les licenciements personnels, où il ne sera plus tenu compte des critères de situation sociale, d'ancienneté, de compétence ...
- de remplacer l'élection des délégués des salariés dans les Conseils des prud'hommes par des nominations. Les juges professionnels auraient priorité sur les juges prud'homaux et il n'y aura plus

de vrai procès, puisqu'un barème d'indemnités forfaitaires permettra aux patrons de chiffrer à l'avance ce que leur coûtera des licenciements abusifs

- de supprimer le « délit d'entrave » qui pouvait sanctionner les patrons qui font entrave à l'activité syndicale
- de supprimer la possibilité de réintégration des salariés qui auront été licenciés sans « cause réelle et sérieuse » ou « abusive »
- de réviser l'Inspection du travail de manière à ce qu'elle puisse moins sanctionner les patrons, et supprimer la menace de prison pour ceux d'entre eux qui s'en prennent aux syndicats

FACE À CETTE OFFENSIVE, NE COMPTONS QUE NOS PROPRES FORCES

Face à cette offensive du gouvernement au service exclusif du patronat, nous n'avons rien à attendre des parlementaires PS, « frondeurs » ou pas, qui affirment que « *En l'état, ce texte n'est pas votable* ». Nous savons déjà qu'ils ne prendront pas le risque de faire tomber ce gouvernement anti ouvrier par leur vote à l'Assemblée.

Nous ne pouvons pas davantage compter sur les directions des grandes organisations syndicales qui préfèrent « négocier » les reculs sociaux que d'envisager un plan d'action pour la construction de l'indispensable bras de fer avec Hollande, Valls et Macron.

Pour s'opposer à la régression sociale sans précédent promise par la « loi Macron », il y a urgence à prendre nos affaires en main, à redonner de la vigueur à nos luttes et à nos mobilisations, seul moyen de préparer les conditions d'un mouvement d'ensemble qui fasse enfin reculer patronat et gouvernement.

**LE BLOG DU SECTEUR
AUTOMOBILE DU NPA**
Avec les tracts, les infos
essentielle de notre secteur
www.npa-auto-critique.org



Pour nous contacter :
Tél : 06 33 55 00 27
Courriel : npa.sarthe@gmail.com

A POISSY, UN RECU ARRACHÉ PAR LA GRÈVE

Ce lundi 8 décembre, 100% des chauffeurs du sous-traitant Antonutti-Delmas (qui transportent des pièces pour PSA) ont fait 9 heures de grève parce risquant de perdre le marché de Poissy, c'est eux qui risquent de perdre leur emploi. Du coup : 600 voitures perdues, site bloqué, les chaînes arrêtées presque toute la journée, et là en quelques heures, leur patron est obligé d'annuler l'accord qu'il voulait leur imposer, leur faisant perdre 3 à 400 euros par mois, et se voit imposer maintien des salaires jusqu'à la fin, 47000€ de prime de licenciement supra légale sur 50000€ demandés et 1000€ par année d'ancienneté, le paiement de la totalité des heures de grève et pas de sanction. En tout cas une bonne leçon : à 100% en grève, rien de tel pour faire reculer une direction.

A BOSCH, IL N'Y A QUE LA LUTTE QUI PAIE

1,9 % d'augmentation et 600€ de prime d'intéressement annuelle pour 2015. Ce n'est pas forcément suffisant mais c'est toujours mieux que 0%. Voilà ce qu'on obtenu les salariés de Bosch, près de Rodez, jeudi dernier au bout de quelques heures de blocage. Un nombre de salariés en baisse, un chiffre d'affaire 2014 record et des subventions publiques à gogo au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (5,5 millions d'euros), voilà qui présente bien des ressemblances avec nous. En tout cas, les salariés de Bosch nous donnent quelques pistes sur la méthode à suivre lors de nos prochaines NAO.

LES FRANÇAIS SONT GÉNÉREUX MAIS PAS LES PATRONS

A l'occasion du Téléthon, on a appris que les français ont donné 2 milliards d'euros l'an passé en charité à des oeuvres diverses. En même temps, l'Etat se retire peu à peu de la santé publique pour donner cet argent en subventions aux banques et grands patrons et ces derniers repassent cet argent à leurs grands actionnaires... qui ne sont pourtant pas malades ! Un fossé qui s'agrandit entre la morale de ceux d'en bas et de ceux d'en haut.

DP ... CE ... CHSCT ...

Actuellement, le patron de toute entreprise de plus de 10 salariés doit organiser des élections de délégués du personnel. En partie protégés de l'arbitraire patronal, ces DP représentent les intérêts de leurs collègues, veillent avec l'Inspection du Travail au respect des conventions collectives, du Code du Travail et sont réunis par le patron chaque mois. De même, au-delà de 50 salariés, un employeur est dans l'obligation de constituer un CE et un CHSCT, qui contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés.

RETOUR VERS LE FUTUR ?

Il paraît que Sarkozy est « de retour ». C'est bizarre. A voir la politique actuelle du gouvernement, on n'avait pourtant pas l'impression qu'il avait quitté l'Elysée.

PAS DE « SEUILS » À NÉGOCIER !

Dans ce qu'il est appelé négociation sur le dialogue social, c'est une vraie offensive que mène le Medef contre le syndicalisme dans son existence même. Les mots « négociation », « dialogue social » participent à l'enfumage. Noir sur blanc, le Medef ose présenter un texte qui prétend créer des conseils d'entreprise patronat-salariés en lieu et place des Délégués du Personnel et des Comités d'Entreprise !

Le tout sous le nez de négociateurs syndicaux qui regardent ailleurs ! Et qui reprennent des rendez-vous parce que le Medef veut enlever le morceau avant Noël, alors qu'il a fallu les rapports de force de « 36 » et « 45 » pour les arracher ... Nos outils syndicaux sont bien trop précieux. Défendons-les. Les syndicalistes qui défendent réellement les intérêts des salariés n'ont rien à faire dans cette farce de négociation.

LICENCIER SANS MOTIF

Le président du Medef demande que la France dénonce la convention 158 de l'Organisation Internationale du Travail. «Il faut sortir de la convention 158 de l'OIT qui nous oblige à justifier les motifs du licenciement», a déclaré Pierre Gattaz au journal L'Opinion. Cela pour favoriser les embauches, dit-il sans rire.